

Le procès de Poitiers

13-05-2018

Gabriel Rousseau, dit "Bébert le Tatout", dit "la Lame", et son compère Camus ont été reconnus respectivement coupable et complice de l'assassinat de deux retraités auxquels ils ont dérobé leurs économies. Au cours du procès qui s'ensuit, ils adoptent une attitude narquoise qui les rend populaires auprès du public. L'avocat général réclame la peine de mort pour le premier. Bénéficiant de circonstances atténuantes, Rousseau ne se voit infliger que les travaux forcés à perpétuité. Quant à Camus, il est condamné à vingt ans de bagne.

Jean-Jacques
Salomon

jjsalomon@oomark.com

